

<p><u>TARIFS</u> <u>GROUPE GESIM</u></p> <p><u>ANNEE 2018</u></p> <p><u>08.03.2018</u></p>	<p>SARL GESIM - 3, Quai de la république - BP 63165. 34203 SETE CEDEX Tél : 04.67.51.61.01 – Fax : 04.67.51.61.09 - Courriel : syndic@groupegesim.com – 1, avenue Pasteur - BP 23. 34540 BALARUC LES BAINS Tél: 04.67.48.50.73 – Fax : 04.67.48.02.14 – Courriel: gesim.balaruc@groupegesim.com CPI : 3403 2016 000 010 462 – CCI de Sète Frontignan Mèze – Adhérent FNAIM n° 12232 – SARL capital de 124406.00 € – RCS MONTPELLIER B 350 768 115 – TVA INTRA : FR 5135076811500015</p>
---	--

1 - COMMISSIONS

1.1 - VENTE OU RECHERCHE D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL.

- Honoraires maximum:

- 1500 € TTC sur prix vente jusqu'à 15000 €
- 2 000 € TTC sur prix de vente de 15 001 € à 20000 €
- 10 % TTC sur prix de vente de 20001 € à 150000 €
- 8% TTC sur prix de vente à compter de 150001 €

- Honoraires moyens 2017 sur ensemble des ventes réalisées: 7.43 %

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les conventions signées. En cas de délégation, le barème applicable est celui du mandat principal

1.2 - VENTE OU RECHERCHE DE TERRAINS, LOCAUX COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS, FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL.

10 % TTC sur le prix de vente TTC.

Forfait minimum : 3812 € TTC.

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les conventions signées.

1.3 – LOCATION.

- Locaux à usage d'habitation :

- Honoraires d'acte de location (visite, constitution du dossier, rédaction de bail) :
 - Zone tendue: jusqu'à 35 m² : 10 €/m² TTC // Au-delà de 35 m² : 9 €/m²
 - Zone non tendue: jusqu'à 35 m² : 8 €/m² TTC // Au-delà de 35 m² : 7 €/m²
- Honoraires d'établissement d'état des lieux entrée:
Jusqu'à 35 m² : 3 €/m² TTC / De 36 à 75 m²: 2.50 €/m² TTC / Au-delà: 2 €/m² TTC
- Honoraires d'acte de location – étudiant / Forfait location étudiante : 160 €
- Honoraires d'acte de location pour un bail de droit commun: 8% TTC du loyer annuel + charges
- Avenant ou renouvellement de bail : gratuit

1.4 - LOCATIONS SAISONNIERES

- 17% TTC du montant des encaissements.

- Forfait "charges" pour frais fixes s'élevant à 85 € TTC pour un appartement, 11 € TTC pour un garage et 7 € TTC pour un parking.

- Taxe de séjour suivant montant fixé par Commune. Sur BALARUC en 2018, par jour et par personne: 0.88 € (logements 0 et 1 étoile), 0.99 € (logements 2 étoiles), 1.05 € (logements 3 étoiles).

- Facturation pour compte propriétaire de la consommation électrique: 0.26 € TTC le Kw / H

A la charge du locataire.

- Facturation pour compte propriétaire de la consommation de gaz : 0.12 € TTC le Kw / H

A la charge du locataire.

2 - HONORAIRES

2.1 - LOCATIONS SAISONNIERES.

- Locations saisonnières : 12 % TTC du montant des encaissements.

- Frais de secrétariat : 48 € TTC par an et appartement.

- Frais de clôture de compte : 150 € TTC par appartement.

- Dossier en vue de l'obtention ou du renouvellement (tous les 3 ans) du label CLEVACANCES: 62 € TTC par appartement.

- Dossier en vue de l'obtention ou du renouvellement (tous les 5 ans) du classement en Préfecture. Par appartement: 144 € TTC + 35 € TTC d'honoraires assistance au classement ou au renouvellement du classement, par appartement
- Nettoyage avant saison: 123 € TTC par appartement
- Facturation consommations électriques suivant relevés index: forfait de 3 € TTC par relevé.
- Fourniture alèses literie: 1.90 € TTC par alèse.

A charge du propriétaire

2.2 – GESTION LOCATIVE

- Honoraires de gestion : 8.40 % TTC (sur encaissements loyers + charges)
- Garantie loyers impayés : 2.00 % TTC (sur encaissements loyers + charges/2.63% honoraires compris)
- Protection juridique impayés : 42 € TTC par an (70 € TTC honoraires compris)
- Forfait administratif : 24 € TTC par an
- Honoraires d'acte de location (visite, constitution du dossier, rédaction de bail) :
 - Zone tendue: jusqu'à 35 m² : 10 €/m² TTC // Au-delà de 35 m² : 9 €/m²
 - Zone non tendue: jusqu'à 35 m² : 8 €/m² TTC // Au-delà de 35 m² : 7 €/m²
- Honoraires d'entremise: 260 € TTC maximum
- Honoraires d'acte de location - Bail de droit commun: 8% TTC du loyer annuel + charges
- Honoraires d'acte de location – étudiant / Forfait location étudiante : 160 €
- Honoraires d'établissement d'état des lieux entrée:
 - Jusqu'à 35 m² : 3 €/m² TTC / De 36 à 75 m²: 2.50 €/m² TTC / Au-delà: 2 €/m² TTC
- Honoraires d'établissement d'état des lieux de sortie : garage: 50 € TTC / Jusqu'au T2: 100 € TTC / Au-delà: 150 € TTC.
- Avenant ou renouvellement de bail : gratuit
- Gestion des sinistres : 84 € TTC (expertise / suivi des travaux inférieurs à 500 € HT)
- Honoraires sur travaux:
 - travaux d'un montant inférieur à 3000 € TTC: pas d'honoraires
 - travaux d'un montant à partir de 3000 € TTC: 6% TTC sur coût des travaux TTC
- Aide à la déclaration de revenus fonciers: gratuit
- Prestations occasionnelles (dossiers prêts....) : 70 € TTC
- Suivi contentieux : 250 € TTC
- Diagnostics immobiliers et mesurage surface habitable (Loi BOUTIN) : selon tarifs du diagnostiqueur choisi.
- Etat des Risques Naturels et Technologiques (ERNT): 24 € TTC
- Fiche renseignements DPE (gestion d'immeuble complet) et documents légaux: gratuit.

2.3 - SYNDIC DE COPROPRIETES.

- Copropriété constituée de lots principaux (appartements, locaux....) et secondaires (celliers, caves, parkings / Garages....)
 - Forfait syndic par lot principal : de 150 € TTC à 300 € TTC par an et par lot selon le nombre de lots, la nature de l'immeuble, ses équipements, son fonctionnement. Forfait minimum de 2000 € TTC.
 - Forfait syndic moyen 2017: 168.13 € TTC
 - Forfait syndic par lot secondaire accompagnant un lot principal: pas de facturation.
- Copropriété constituée de garages et parkings uniquement et distincte de toute autre copropriété et/ou non membre de toute Union ou Association Syndicale: de 50 € à 100 € TTC par lot
 - Forfait syndic moyen 2017: aucune copropriété de ce type.
- Facturation des prestations: voir détail sur contrat de syndic à disposition dans les bureaux

3 – CONSEILS / AVIS DE VALEUR

- Conseils : de 60 € à 200 € TTC l'heure, suivant le dossier.
- Avis de valeur : 300 € TTC

Tous nos tarifs sont exprimés en TOUTES TAXES COMPRISES. Ils incluent donc la TVA au taux de 20.00 %